ARRONDISSEMENT DE TOURNAI

COMMUNE DE BRUNEHAUT

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 24 juin 2024

Présents: MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président;

DETOURNAY Daniel., ROBETTE Benjamin,

LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins;

HOUZE M., HILALI N., DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A.,

DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S., Conseillers

Et Mde BAUDUIN Nathalie, Directrice Générale

OBJET: Règlement Complémentaire sur le roulage - Wez

Le Conseil Communal,

Vu l'Article 2 de l'Arrêté Royal du 16 mars 1968 portant coordination des lois relatives à la Police de la circulation routière ;

Vu l'Arrêté Royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sue la police de la circulation routière et de l'usage de la voirie publique ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 11 octobre 1976 fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière et ses annexes ;

Vu la Circulaire Ministérielle du 14 novembre 1977 relative aux règlements complémentaires et au placement de la signalisation routière ;

Vu la Loi Communale;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans la rue du Chauchoir à Wez-Velvain ;

Considérant que les mesures prévues ci-après concernent à la voirie communale ;

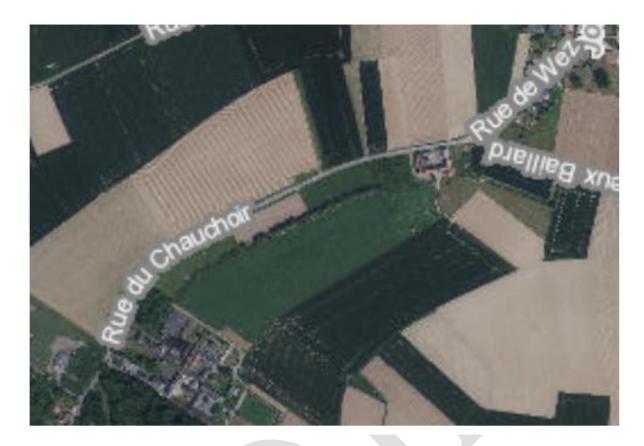
Sur proposition du Collège Communal;

ARRETE

Art.1er: A Wez-Velvain, rue du Chauchoir,

<u>Article 1.1</u>: Une chaussée à voie centrale, bordée de bandes latérales d'au moins 1,25 mètres de largeur est établie entre le n°37 et l'entrée dans l'agglomération de Wez-Velvain

Cette mesure sera matérialisée par les lignes de couleur blanche, prévues à l'article 17.3 de l'AM du 11 octobre 1976 et du signal, repris dans la fiche n°754 de la sécurothèque.





<u>Article 2</u>: Le présent règlement sera soumis à l'approbation du Ministre Wallon des Travaux Publics.

La Secrétaire, (s)N. BAUDUIN

La Directrice Générale, **N. BAUDUIN**

Fait en séance date que dessus, Par le Conseil,

Pour extrait conforme,

Le Président, (s)P. WACQUIER

Le Bourgmestre, **P.WACQUIER**